

L'an deux mille vingt et le 27 janvier à 20 heures 30, les délégués titulaires de la Communauté de Communes se sont réunis à Mauvezin, sur convocation de Monsieur Guy MANTOVANI, Président.

Date de la convocation : 21 janvier 2020.

Présents : 49 Mesdames, Messieurs, Michèle LAFFITTE, Michel TARRIBLE, Joël DURREY, Alexandre LAFFONT, Aline BARAILHE, Christiane PIETERS, Philippe BONNECAZE, André TOUGE, Dominique MEHEUT, Cyril ROMERO, Nicolas GOULARD, Jacques SOULAN, Yves BOSC, Christian OUSTRIC, Olivier BAX, Florian PINOS, Christian CARDONA, Daniel CABASSY, Linda DELDEBAT, Bernard FAURE, Maryse LAVIGNE, Alain BAQUE, Jean-Jacques SAGANSAN, Martine MARTIN, Régis LAGARDERE, Pascal GOUGET, Laurent TRAVAIL, Bernard BOUSSAROT, Michel FOURREAU, Jean-Luc SILHERES, David TAUPIAC, Suzanne BIGNEBAT, Éric BALLESTER, Marie-France ALEXANDRE, Yves MARTIN, Serge CETTOLO, Claude CAPERAN, Guy CLERMONT, Marie-José SEYCHAL, Gervais MOLAS, Marceau DORBES, Alain BERTHET, Serge DIANA, Jocelyne LARRIEU, Guy MANTOVANI, Claire CHAUBET, Gilles BEGUE, Philippe DUPOUY, Thierry CARBOUE.

Excusés : 4 Daniel SORO, Alain CLAOUE, Philippe DE GALARD, Claire DULONG.

Procurations : 3 Line DE LA SEN donne procuration à Linda DELDEBAT.
Fabrice CATIER donne procuration à Maryse LAVIGNE.
Sandrine LACOURT donne procuration à Daniel CABASSY.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Monsieur André TOUGE.

Nombre de délégués en exercice : 56

Votants : 52

Le Président soumet le compte rendu du conseil communautaire du 9 décembre 2020 au vote de l'Assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

COMPTE RENDU

Voirie : Monsieur le vice-président Voirie informe que le débroussaillage étant avancé, un travail sur les ouvrages d'art a été entrepris. De plus, il précise que des panneaux de signalisation « Danger » ont été attribués à chaque commune. Il demande donc à chaque maire de bien vouloir les récupérer et ainsi libérer les locaux du Service Technique.

Ecoles : A propos des rythmes scolaires, Monsieur le vice-président des Affaires Scolaires, Péri et Extrascolaires indique qu'au moins 8 écoles du territoire souhaitent passer à 4 jours. Dans la perspective des prochains conseils d'école qui vont être amenés à se positionner sur le maintien de la semaine à 4 jours ½ ou le passage à 4 jours, le vice-président demande un avis au conseil communautaire. Après une consultation à main levée, ce dernier émet un avis favorable au passage à la semaine de 4 jours.

Culture : Suite au déménagement des cours de musique à l'étage de l'ancienne mairie à Saint Clar, le maire de Mauroux, parent d'élève, indique que des cours ont été annulés en raison de problèmes d'insonorisation. La vice-Présidente Tourisme Culture indique que cela a bien été pris en compte.

Personnel : Comme l'an passé, en raison de la mutualisation du poste de directeur de notre école de musique avec l'école de musique Lomagne Gersoise, une partie des cours de musique Bastides de Lomagne est assurée par l'association Lomagn' Combo Jazz, moyennant une contribution.

Erosion des terrains : Madame la Directrice Générale des Services informe qu'un premier comité de pilotage avec la Chambre d'Agriculture est prévu pour la mise en place de la méthode et du planning prévisionnel pour lutter contre l'érosion des sols, avec 3 réunions locales de lancement début 2020. Le plan de communication doit se poursuivre avec un volet collectif et un volet individuel. Monsieur le maire de Mauroux précise que cette convention avec la Chambre d'Agriculture est primordiale et constitue un bel exemple pour l'ensemble du département.

QUESTIONS DIVERSES

. Monsieur le Président informe que le Président du SYGRAL (Syndicat mixte de Gestion des Rivières Astarac Lomagne) élu par les délégués, est Monsieur Thierry LECARPENTIER, Maire d'Aubiet.

. Monsieur Guy MANTOVANI annonce qu'il ne se représentera pas comme Président de la communauté de communes Bastides de Lomagne et précise qu'il a été très heureux d'avoir été Président de cette communauté de communes.

DELIBERATIONS

1 - Objet : Nouveau réseau de proximité des finances publiques : Délibération pour signature de la charte d'engagement avec la DDFiP.

Monsieur le Président rappelle le contexte exposé par Mr HERNANDEZ, directeur, et Mme SIGNORET, directrice adjointe de la DDFiP du Gers lors du Bureau du 20 janvier 2019 pour présenter la nouvelle organisation du réseau de proximité des finances publiques qui prévoit :

- L'implantation d'un conseiller aux décideurs locaux (CDL) sur la CCBL, pour la communauté et les communes de la CCBL.
- La réalisation des tâches de gestion par le service de gestion comptable à Auch.
- L'organisation d'un accueil de proximité pour les usagers particuliers dans les 3 MSAP (futurs Maisons France Services - MFS) de la CCBL.
- Le maintien de la Trésorerie de Mauvezin jusqu'à la création du service de gestion comptable d'Auch à l'horizon 2022.

Cette charte définit les modalités de mise en œuvre de ces nouvelles dispositions et entérine jusqu'en 2026 la carte des implantations de la DDFiP dans le territoire de la CCBL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte, à la majorité avec 10 abstentions, la signature de la charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques, ci-annexée.

2 - Objet : Validation et signature du contrat Territoires d'Industrie

Considérant le Conseil National de l'Industrie du 22 novembre 2018 identifiant le territoire Interdépartemental « Gers Tarn-et-Garonne » comme « Territoire d'industrie » ;

Considérant le comité de pilotage régional du dispositif Territoires d'Industrie, réuni en décembre 2019, validant le contrat Territoire d'Industrie « Gers Tarn-et-Garonne » ;

Le Président présente au conseil communautaire le contrat Territoire d'Industrie « Gers Tarn & Garonne » défini entre le PETR du Pays Portes de Gascogne, le PETR Garonne Quercy Gascogne, l'ensemble des intercommunalités formant ces 2 PETR ainsi que les partenaires publics (Région Occitanie, Etat, ...), économiques et industriels.

Ce contrat vise à conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du Territoire d'industrie Gers-Tarn-et-Garonne en coordonnant les interventions des signataires.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président, ou à défaut son représentant, à signer le contrat Territoire d'Industrie « Gers Tarn-et-Garonne », annexé à la présente, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

3 - Objet : Présentation du plan de financement et demande de subvention pour l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) de la CCBL.

Vu la délibération du 22 juillet 2019 prise par la CCBL approuvant le lancement de la phase opérationnelle de l'OPAH et autorisant le Président à organiser la consultation des bureaux d'étude ;

Vu la délibération du 9 décembre 2019 indiquant le choix du bureau d'étude pour l'OPAH, à savoir l'entreprise URBANIS ;

Le Président propose au conseil communautaire le plan de financement prévisionnel suivant pour l'OPAH de la CCBL :

Montant de l'OPAH (TTC) :		63 561,00 €
Montant de l'OPAH (HT) :		52 967,50 €
Financement (HT) :		
A.N.A.H.	35 %	18 539 €
Auto-financement CCBL	65 %	34 429 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement comme ci-dessus,
- Autorise le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4 - Objet : Convention pour la participation financière avec la mairie de Sarrant dans le cadre des travaux réalisés sur le ruisseau du Rouaud.

Monsieur le Président fait part au conseil communautaire que la commune de Sarrant va mener un projet d'aménagement hydraulique du cours d'eau le Rouaud. Cela nécessite le déplacement d'une partie du réseau des eaux usées. La CCBL étant compétente en matière d'assainissement collectif, il lui revient donc de prendre en charge ces travaux.

Pour garantir la salubrité du réseau d'assainissement et limiter au maximum le délai d'exécution de l'ensemble du projet, Monsieur le Président propose, en accord avec la commune de Sarrant, la signature d'une convention autorisant exceptionnellement la commune à porter la maîtrise d'ouvrage pour la modification du réseau d'assainissement collectif compris dans le périmètre des travaux d'aménagement hydraulique du Rouaud. La commune de Sarrant avancera les frais des travaux et, une fois les travaux achevés, la CCBL remboursera intégralement ces frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, la signature de la convention pour la participation financière avec la mairie de Sarrant, dans le cadre des travaux réalisés sur le ruisseau du Rouaud.

5 - Objet : Convention de groupement de commandes et lancement de la consultation pour les travaux assainissement au centre bourg de Sarrant.

Monsieur le Président fait part au conseil communautaire que la commune de Sarrant prévoit la réfection des rues et des conduites de pluvial du centre bourg. En parallèle, la CCBL renouvelle le réseau d'assainissement de ce site.

Aussi, pour limiter les coûts et faciliter l'organisation du chantier, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de mettre en place une convention de groupement de commandes en dissociant l'assainissement (pris en charge par la CCBL) et le pluvial (pris en charge par la commune de Sarrant).

Monsieur le Président demande donc l'autorisation de lancer une consultation pour le renouvellement de l'assainissement du centre bourg à Sarrant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Accepte la mise en place d'une convention de groupement de commandes avec la commune de Sarrant,
- Autorise Monsieur le Président à faire toutes les démarches nécessaires à la consultation pour les travaux d'assainissement.

6 - Objet : Consultation programme voirie 2020 : travaux d'investissement et d'entretien des voies transférées à la CCBL.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il est indispensable de lancer une consultation pour le programme voirie 2020 concernant les travaux d'investissement et d'entretien des voies transférées à la CCBL.

Monsieur le Président propose que ce marché soit passé selon une procédure adaptée ouverte dans le cadre d'un marché de travaux à bons de commande. Il est renouvelable 2 fois, par reconduction expresse, pour une période d'une année. La durée totale maximum du marché est fixé à 36 mois.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré autorise Monsieur le Président à lancer la consultation et à signer toutes les pièces afférentes au marché de travaux voirie.

7 - Objet : Dotation de fonctionnement aux écoles 2020.

Suite à la commission scolaire du 09 janvier 2020, le Président propose au conseil communautaire la dotation aux écoles par élève comme suit :

Articles	Désignation	Dotation
6067	Fournitures scolaires	35,00
6574	Transports collectifs	10,50
	Voyages et déplacements	16,00
	Alimentation	0,50
	Affranchissement	0,30
	Subvention coopérative	2,70
Total	Total Fonctionnement	65,00

Versé sur la coopérative scolaire.

796 élèves sont concernés.

Les montants versés aux coopératives scolaires seront les suivants :

COOPERATIVES SCOLAIRES	MONTANT
MAUVEZIN PRIMAIRE	4 560
MAUVEZIN MATERNELLE	1 920
MONFORT	1 620
SOLOMIAC	1 830
SARRANT	690
SAINT CLAR	2 940
TOURNECOUPE	1 050
COLOGNE	3 870
SAINT GEORGES	690
ENCAUSSE	3 210
MONBRUN	1 500
TOTAL	23 880

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la proposition ci-dessus pour une dotation à **65 € par élève**, dont une partie sera versée aux coopératives scolaires selon la répartition ci-dessus, le tout réparti comme suit :

Art.6574 (versement aux coopératives) : **23 880 €**

Art.6067 (fournitures scolaires) : **27 860 €**

8 - Objet : Modification du plan de financement : Travaux d'aménagement des écoles et ALAE de la CCBL.

Vu la délibération prise par le conseil communautaire le 9 décembre 2019 approuvant le plan de financement des travaux d'aménagement des écoles et ALAE de la CCBL pour un montant de 221 615,78 € ;

Suite à la réévaluation du montant des travaux, Monsieur le Président présente à l'assemblée la modification du plan de financement prévisionnel des travaux d'aménagement des écoles et ALAE de la CCBL.

Financement travaux écoles et ALAE - HT		219 255 €
SUBVENTIONS HT :	80 %	175 404 €
DETR	45 %	98 665 €
Conseil Départemental C2D	13,5 %	29 599 €
Région	12,5 %	27 407 €
CAF	9 %	19 733 €
AUTOFINANCEMENT CCBL	20 %	43 851 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement comme ci-dessus
- Autorise le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

9 - Objet : Contribution pour prestation musicale à L'association Lomagn' Combo Jazz en 2020.

Monsieur le Président propose à l'assemblée la nécessité de faire appel à l'association Lomagn' Combo Jazz domiciliée à 32 500 Fleurance – Moulin du Roy – Avenue Pierre de Coubertin pour des prestations de cours de musique pour l'école de musique intercommunale.

L'association dispensera des cours de musique à hauteur de 4h hebdomadaires. Le montant de la contribution correspondant à cette prestation sera d'un montant de 509,68 € par mois soit 6116.16 € du 1er janvier au 31 décembre 2020 et sera versée mensuellement à l'association Lomagn' Combo Jazz.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les modalités de la contribution pour prestation musicale à L'association Lomagn' Combo Jazz comme spécifié ci-dessus.

10 - Objet : Avance sur la subvention d'équilibre versée au CIAS Bastides de Lomagne avant le vote du budget 2020.

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de faire une avance sur la subvention d'équilibre versée au CIAS Bastides de Lomagne avant le vote du budget 2020 à hauteur de 200 000 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette avance sur la subvention d'équilibre 2020 et autorise le Président à virer 200 000 € au CIAS.

La séance est levée à 22h15.
Au registre sont les signatures.